

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2018**

L'an deux mille dix huit, le 24 mai, à vingt heures trente, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint Germain en Coglès, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Amand ROGER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 13

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 14 mai 2018

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Amand ROGER, Maire
Mmes Maryvonne BANNIER et Fabienne TRABIS
Mrs Daniel HELBERT, Pascal PITOIS Adjoints

MM, Raymond BERTHELOT, Catherine BON, Christian BUSNEL, Christian DUBOIS, Jean-Emmanuel DUBREIL, Colette MASSE, Roger MONTHORIN et Marylène ROUSSEL.

ABSENTS EXCUSES : Emmanuel BRASSELET, Anita JULIEN, Thomas JULIEN, Christine LEMARCHAND, Virginie MALLE

ABSENTE : Sylvie BERCHEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Daniel HELBERT

Avant d'ouvrir la séance, les membres du Conseil Municipal procèdent au tirage au sort des personnes devant figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assise. Sont ainsi désignées par tirage au sort :

Edwige GUESDON - Quéré
Serge FERARD - Marigny
Alain HUBERT - Monvoisin
Tuaula ATELEMO – allée des Iris
Sarra HERAULT – 1 rue principale
Yvonne PITOIS, résidence du Gundy

Le compte-rendu de la dernière réunion a été adressé à chaque membre du Conseil. Il ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité et le registre des délibérations est signé.

Monsieur le Maire propose de traiter les sujets suivants non inscrits à l'ordre du jour « *avenant contrat maîtrise d'œuvre pour lotissement de la Nouriais, avant projet sommaire pour logements communaux, emploi saisonnier, contrat d'apprentissage, règlement particulier four à pain* ». Le

LOTISSEMENT DE LA NOURIAIS

Avenant contrat maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 14 septembre 2017 dans laquelle il avait attribué la maîtrise d'œuvre des travaux du lotissement de la Nouriais au cabinet d'architecture TECAM, sur la base de 450 000 € HT. La rémunération du cabinet était de

15 750 € HT. L'appel d'offres des travaux maintenant réalisés, le montant s'élève à 555 344.30 € HT. La rémunération de la maîtrise d'œuvre se trouve donc modifiée et portée à 19 437.05 €, soit 3 687.05 € HT supplémentaires.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable.

Devis SDE – alimentation électrique basse tension

Monsieur le Maire présente l'étude du SDE35 concernant l'alimentation électrique basse tension du lotissement de la Nouriais. Le montant restant à la charge de la commune s'élève à 32 520 €. Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à l'étude détaillée du SDE35 pour le montant ci-dessus indiqué.

Devis Syndicat des eaux – alimentation en eau potable

Monsieur le Maire présente le devis du Syndicat des eaux du Coglais concernant l'alimentation en eau potable du lotissement de la Nouriais. Le montant du devis s'élève à 91 202.90 € HT soit 109 443.48 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable au devis du Syndicat des Eaux ci-dessus présenté.

CHEMN DE LA NOURIAIS – devis SDE extension éclairage public

Monsieur le Maire présente l'étude du SDE35 concernant l'extension de l'éclairage public dans le chemin de la Nouriais, au droit du futur lotissement. Le montant restant à la charge de la commune s'élève à 7 933.20 €.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à l'étude détaillée du SDE35 pour un montant restant à la charge de 7 933.20 €.

LOGEMENTS COMMUNAUX – avant projet sommaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son souhait de réhabiliter les logements communaux rue de St Etienne. Deux architectes ont été contactés pour établir un avant-projet sommaire chiffré. Il présente la proposition du cabinet d'architecture TRICOT qui propose de faire un relevé de l'existant et une esquisse d'une nouvelle redistribution des appartements pour mieux répondre à la demande locative.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la réhabilitation des logements communaux, rue de Saint Etienne.

Il décide de confier au cabinet d'architecture TRICOT le relevé de l'existant pour un montant de 10 200 € HT afin de dresser un avant projet sommaire pour un montant de 10 800 € HT, soit au total : 21 000 € HT.

Autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

PERSONNEL COMMUNAL

Contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités territoriales ont la faculté de recruter un apprenti à condition que la commune emploie, parmi son personnel, une personne qualifiée. Actuellement, la commune emploie un jeune en contrat d'apprentissage CAP espaces verts. Celui-ci souhaite poursuivre sa formation pendant une année pour l'obtention d'un brevet professionnel.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au recrutement d'un apprenti au sein des services techniques pour l'entretien des espaces verts, dans le cadre d'une formation d'un brevet professionnel.

FOUR A PAIN – règlement particulier

Fabienne TRABIS, adjointe en charge du conseil des jeunes donne lecture du projet de règlement particulier qui définit les modalités d'utilisation du four à pain : mise à disposition à titre gratuit uniquement aux personnes domiciliées sur la commune ou aux associations germanaises. Le règlement est joint au présent compte rendu, il sera affiché à l'intérieur du local et remis à chaque réservation avec le contrat. Une attestation d'assurance devra être fournie. Le Conseil, après en avoir délibéré donne son accord sur le règlement et fixe à 250 € le montant de la caution.

Le prochain conseil municipal aura lieu **le jeudi 21 juin 2018.**

En juillet, le conseil municipal aura lieu le 10 ou le 12 juillet (selon avancement des dossiers de marchés).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h.